Date: 11.05.2018

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'157
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 122'201 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 69558880
Coupure Page: 1/3

«L'égalité salariale est plus complexe que la simple image du vilain patron»

ISABELLE DARBELLAY MÉTRAILLER La cheffe de l'Office de l'égalité et de la famille est la ValaiStar d'avril pour avoir convaincu l'Etat de mettre en place la charte pour l'égalité salariale. Elle explique ce qui va changer.

PAR **VINCENT.FRAGNIERE**@LENOUVELLISTE.CH / PHOTO **SABINE.PAPILLOUD**@LENOUVELLISTE.CH

«La prochaine étape pour le Valais est d'avoir les bases légales nécessaires pour pouvoir contrôler les entreprises qui travaillent avec l'Etat.»

Date: 11.05.2018

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'157
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 122'201 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 69558880
Coupure Page: 2/3

«Frédéric Favre a nommé une cheffe de service à 90% avec du télétravail. C'est presque une révolution.»

SON ACTU

➜ En avril, le Conseil d'Etat a accepté de mettre en œuvre la charte pour l'égalité salariale.

➜ Dans son article No 4, celle-ci évoque pour les entreprises qui veulent participer aux marchés publics l'obligation de certifier leur politique en matière d'égalité salariale. C'est le plus gros changement apporté par cette charte.

➜ Sur le plan suisse, on parle d'un écart moyen de 18% et de 600 francs par mois concernant les salaires entre hommes et femmes. Un écart plus marqué dans le privé que dans le public.

Devenir ValaiStar pour le combat lié à l'égalité salariale, ça doit vraiment vous faire plaisir…

Oui, très. D'autant plus que la décision du Conseil d'Etat de mise en œuvre de la charte pour l'égalité salariale montre une volonté d'agir et aura des effets très concrets.

Lesquels?

Les entreprises qui voudront participer aux marchés publics devront remplir un document qui attestera de leur respect de l'égalité salariale. Un travail de fourmi a permis de convaincre les différents services concernés et de mettre en place pour ces entreprises un outil simple qui ne demande pas non plus de modifications législatives. Ce qui aurait retardé la mise en application de cette charte. Nous avons aussi pu compter sur plusieurs démarches parlementaires qui allaient dans notre sens.

Mais comme, dans un premier temps, il n'y aura pas de contrôle, ce n'est pas très contraignant.

Ces contrôles font partie de la prochaine étape. Au niveau des cantons et notamment du Valais, il y a aujourd'hui un souci de bases légales pour pouvoir les faire. Mais l'existence de cette charte fait déjà avancer les choses.

Comment?

On l'a constaté dans les cantons qui l'ont déjà ou sur le plan suisse, une grande partie des entreprises qui n'appliquent pas l'égalité des salaires se mettent d'elles-mêmes en conformité après l'autocontrôle. Au niveau de la Confédération où les contrôles sont possibles, elles ont une année pour le faire. Très peu quittent les marchés publics. Et puis, je crois très fort à la force de l'exemple. En Valais, la fondation Domus, le CMS de Sierre et les communes de Sierre, Loèche et Riddes ont accepté d'analyser leur fonctionnement sous cet aspect et d'y apporter des corrections si nécessaire. Et si l'on ajoute l'Etat et l'hôpital, ça représente beaucoup de monde.

Peut-être, mais le problème est plus marqué dans le privé que dans le public ou le parapublic. On parle d'une différence moyenne de salaire de 18% et d'un montant moyen de 600 francs par mois…

Vous avez raison. Et comme l'a dit le président de la Confédération Alain Berset, ce constat est un scandale en 2018 alors que l'article constitutionnel qui prescrit cette égalité date de 1981. Mais le problème est complexe. Il ne s'agit pas de le résumer à travers l'image de méchants patrons qui ne voudraient pas payer correctement leurs employées parce qu'elles sont de sexe féminin. Certaines fois, on ne se rend pas vraiment compte de cette discrimination qui peut exister selon la valeur que l'on attribue à certains travaux, la considération que l'on a des temps partiels qui touchent plus les femmes. Mais la grande majorité des patrons qui prennent conscience de ces différences au sein de leur société veulent agir. Il est donc important qu'ils aient les bons outils pour pouvoir le faire.

Quid d'une publicité comme celle de la Bâloise en Valais où il y a seulement trois femmes sur la photo?

(Rires.) Heureusement qu'aujourd'hui ce genre d'image

Date: 11.05.2018

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'157
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 122'201 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 69558880
Coupure Page: 3/3

choque les gens. Ça me surprend juste que l'assurance en question n'en ait pas pris conscience en créant cette publicité.

Reste que la loi sur l'égalité est très peu utilisée. Il y a peu de procédures en justice concernant les inégalités salariales…
Et pourtant, on entend encore parfois des différences effarantes de près de 1000 francs par mois. Mais ce n'est pas la faute de la loi, mais bien de la difficulté à attaquer son employeur sur cette question. Peu de gens osent faire cette démarche qui n'est évidemment pas anodine ou alors ils la font lorsqu'ils ont déjà quitté la société. De plus, en Suisse, on ne parle pas beaucoup de son salaire. Découvrir une inégalité salariale tient parfois encore du hasard.

Au niveau de l'Etat, une analyse de 2014 montre que cette égalité salariale est respectée. En revanche, il y a très peu de femmes dans les postes de cadres: une cheffe de service, une cheffe d'office et une secrétaire générale. C'est insuffisant. Comment l'expliquer?
A travers trois éléments: le peu de candidatures féminines à ces postes, les conditions-cadres qui les entourent avec souvent un emploi à 100% et peut-être une absence de démarche volontariste pour attirer des femmes. Cela n'a pas été le cas pour Sophie Huguet, nouvelle cheffe du service juridique au Département de Frédéric Favre. Celui-ci a exprimé sa volonté d'y engager une femme. Il l'a fait savoir dans les réseaux de femmes pour activer des candidatures et a accepté un travail à 90% avec du télétravail. C'est presque une révolution.

Et ce n'est pas la seule femme au gouvernement qui l'a fait. Paradoxal?
Je ne le pense pas, car il faut déjà avoir l'occasion de nommer un chef de service ce qui n'est pas très fréquent. Mais la volonté politique de le faire est importante. Prenez les commissions administratives liées à l'Etat. Le nouveau gouvernement a fixé l'objectif d'une présence de 33% de femmes, soit une progression de six points. Eh bien aujourd'hui, le nombre de femmes y a augmenté. Dire que l'on ne trouve pas de femmes est un faux argument. C'est peut-être parfois plus compliqué et cela demande plus de temps dans la recherche, mais au final, on y arrive toujours.

Le combat pour l'égalité salariale a été marqué par la décision en début d'année du Conseil des Etats de renvoyer en commission la révision de la loi sur l'égalité. Cela vous a-t-il choquée?
Oui. Mais aujourd'hui, on peut aussi dire que cette décision a agi comme un électrochoc, une prise de conscience de nombreux partenaires qu'il fallait agir. La décision du Conseil d'Etat va dans ce sens.

Ce combat touche la plupart du temps les femmes. Les hommes ne sont-ils pas concernés?
Evidemment que si. Prenez le congé paternité, c'est un vrai combat que nous voulons mener. Je regrette qu'en 2015 le Grand Conseil l'ait réduit de deux à une semaine pour les employés de l'Etat, alors que dans le privé, le trend est de l'augmenter. Nous n'avons pas non plus l'ambition de mettre toutes les femmes au travail comme je l'entends parfois. Nous voulons simplement permettre un vrai choix. Je serai heureuse le jour où en Valais un homme pourra décider de rester à la maison s'occuper de ses enfants et une femme vouloir faire carrière dans un emploi à 100% sans que cela pose problème. Ce n'est pas pour demain. Mais il faut se battre tous les jours pour cela.